

1508 (10 DÉCEMBRE).

Loys (Roi Dauphin) fait droit à la réclamation de Humbert et Ponson Odoard, enfans et héritiers de feu Pierre et Jehan Odoard, héritier de défunct Jehan et Imbert Odoard, pour le restant dû des 559 marcs d'argent prêtés jadis à Charles VII par Jehan Odoard.

En vertu de ces lettres royales, le m^e part^{er} de Grenoble paye 50 lb., celui de Crémieux 70 lb.

(Quartus liber, cahier inséré entre les feuillets 91 et 92.)